

Août 2016	Bilan d'activités du Puy de Wolf		Zone Spéciale de Conservation FR 730 0873
	Communauté de Communes Bassin Decazeville - Aubin Maison de l'Industrie - BP 68 12 300 Decazeville Tél. 05 65 43 95 00 Fax. 05 65 43 27 64 CPIE du Rouergue 25 avenue Charles de Gaulle 12100 MILLAU Tel : 05 65 61 06 57 - Fax: 05 65 60 26 02 www.cpie-rouergue.com	Stéphanie MARTY Chargée de mission Développement durable Elsa MARANGONI Chargée de mission en environnement	  ROUERGUE

Bilan Activité

- Période de Juin à octobre 2015 – Prorogation jusqu'au 30 juin 2016

GENERALITES DU SITE NATURA 2000

Ce bilan d'activité porte sur l'animation du site **FR7300875 « Puy de Wolf »** du 1^{er} juin 2015 au 30 juin 2016, suite à **la prolongation du délai de réalisation de l'animation 2015** (Avenant à la convention annexée au bilan). En effet, la nécessité d'un délai supplémentaire pour remplacer l'intervenante CPIE a justifié cette prorogation.

La nouvelle animatrice a pris son poste le 8 février 2016.

A noter également que des changements au sein de la communauté de communes ont amené à changer d'interlocutrice pour le pilotage de l'animation du site.

Site désigné par arrêté du 26 décembre 2008 comme ZSC Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats.

Le document d'objectif a été validé en novembre 2003, le site est en animation depuis 2004. Le CPIE est animateur depuis 2004 après avoir participé à l'élaboration du docob en tant que membre du Comité de Pilotage.

Structure porteuse

Communauté de Communes Decazeville - Aubin

Structure animatrice

CPIE du Rouergue

Principaux partenaires et rôles de chacun

DDT 12 (suivi des sites pour l'Aveyron, montage financier des dossiers), DREAL (idem), Collectivités locales (membres du groupe de travail communication-sensibilisation), CBN MP (Inventaires et suivis), LPO Aveyron (Inventaires et suivis).

Atouts/ contraintes/ commentaires

Très petit site avec peu d'enjeux si ce n'est un risque minime de surfréquentation à canaliser. Les pratiques agricoles sont plutôt adaptées, le risque étant plutôt une déprise mais l'évolution de la végétation est très lente.

RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Le site a été désigné au titre de la directive Habitats pour trois habitats d'importance communautaire non prioritaires. Ces habitats appartiennent à la zone biogéographique continentale. Il s'agit de :

- formations à *Genista purgans* montagnardes / code Natura 2000 5120
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses / code Natura 2000 8220,
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux / code Natura 2000 8230

Depuis 2011, suite à l'étude complémentaire sur les milieux menée par le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées en 2008 à la demande de la DREAL afin de compléter les inventaires réalisés sur le Puy de Wolf par le cabinet Ectare, deux nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été caractérisés sur le site.

Il s'agit de :

- Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* / code Natura 2000 9230, code Corine Biotopes 41.65
- Pelouses sèches semi-naturelles avec faciès d'embuissonnement / code Natura 2000 6210, codes Corine Biotopes 34.34 et 34.41, 31.83

Au total, le site Natura 2000 du Puy de Wolf compte **5 habitats d'intérêt communautaire**.

Les **objectifs de conservation** déterminés par le document d'objectifs sur ce site sont :

- Obj_1 Maintenir ou restaurer les landes à genêt purgatif et pelouses rocailleuses par une agriculture extensive et équilibrée
- Obj_2 Mettre en avant le caractère emblématique et remarquable du Puy de Wolf
- Obj_3 Suivre l'évolution du site et des pratiques
- Obj_0 Animer la mise en œuvre du docob

Pour atteindre ces objectifs, **10 mesures** ont été définies dans le document d'objectifs :

- G1 Gestion des landes et milieux associés
- G2 Gestion des zones rocheuses

Gestion des landes et milieux associés

Gestion des zones rocheuses

- I1 Limitation de la pénétration motorisée sur le chemin d'accès aux installations radiotéléphoniques
- I2 Implantation d'équipements au niveau du parking
- I3 Ré-orientation de la randonnée pédestre et équestre sur le chemin de petite randonnée voisin
- I4 Amélioration de l'accueil et l'information du public
- I5 Participation à la conception et à la réalisation d'un espace de découverte des milieux et espèces remarquables du secteur
- S2 Suivi global
- S1 Suivi botanique des habitats
- A Animation et coordination

ORGANISATION DE L'ANIMATION SUR LA DEUXIEME TRANCHE 2015 : 01/06/2015 AU 31/10/2015 ET PROROGATION JUSQU'AU 30/06/2016

La présidence du Comité de suivi a été acceptée par la Communauté de Communes de Decazeville – Aubin en réunion de bureau datée du 21 janvier 2008. Acte rendu exécutoire à compter du 29 janvier 2008. C'est Monsieur Yves Galan, qui a été désigné par le conseil communautaire du 6 septembre 2010 pour être délégué de la collectivité chargée de siéger au comité de suivi du site. Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014, Madame Josiane Lagarrigue-Castes a été désignée le 23 avril 2014.

A noter que depuis 2012, la maîtrise d'ouvrage de l'animation est également assurée par la communauté de communes qui est chargée de faire les demandes de subvention directement auprès de la DDT.

Pour l'année 2015, l'animation a été assurée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue pour un budget de 5 529 € pour la période de juin 2015 à juin 2016.

- Mission d'animation

Assistance administrative pour le compte du copil et du président du copil, suivi de la mise en œuvre du DOCOB (bilan d'activité, informatisation des données, ...) : 3 jours

Mise en œuvre du plan d'actions : sensibilisation des acteurs locaux, renforcement de la gouvernance du site, animation du groupe de travail sur la canalisation de la fréquentation du site, gestion des habitats d'intérêts communautaire : 2 jours

- Amélioration de la connaissance scientifique du site

Inventaires faunistiques et restitution publique : 3 195 €

- Coût

Animation : 5 jours x 450 € = 2 250 €

Inventaires et restitution publique : 3 195 €

Frais de déplacement : 84 €

Total : 5 529 €

MISSIONS ANIMATION, SENSIBILISATION ET GESTION

➤ **Animation de la charte Natura 2000**

Depuis 2012, l'Etat ne compense plus la part communale dont est exonéré tout signataire de la charte. Dans l'attente de plus de précisions, la DDT a souhaité que la charte ne soit pas mise en avant depuis 2013.

➤ **Animation des contrats**

Les parcelles non déclarées à la PAC et non forestières peuvent faire l'objet de contrats d'entretien dans la mesure où cet entretien permet de maintenir les habitats. Sur le site du Puy de Wolf, l'évolution naturelle des habitats tend vers une lande puis vers un boisement. Tous les stades d'évolution sont visibles sur le site. Cependant, les zones de lande ou de boisement sont très localisées et correspondent à des variations dans la profondeur des sols. Partout ailleurs, leur évolution est très ralentie. Ainsi, des travaux de débroussaillage peuvent être utiles localement. Cette possibilité est grandement invalidée par la structure foncière du puy, notamment sur la partie firminoise.

En 2014, un groupe de travail des usagers et propriétaires a été constitué, mais aucune réunion n'a eu lieu en 2015.

➤ **Animation foncière**

Il n'y a pas eu de changement de propriétaires en 2015 et 2016.

➤ **Animation grand public et scolaires**

Suite à l'absence prolongée de la chargée d'animation au sein du CPIE du Rouergue, il n'y a pas eu d'animation grand public sur le site entre juin 2015 et janvier 2016.

L'embauche d'une nouvelle intervenante au CPIE du Rouergue le 8 février 2016 a permis de reprendre l'animation du site à partir de cette date.

Une seule visite guidée a eu lieu le 21 mai 2016, lors de la fête de la Nature. A cette occasion il a été décidé de présenter le résultat des inventaires faunistiques réalisés par la LPO.

6 personnes étaient présentes à cet événement.

Durée : 9h-12h

Intervenants : Samuel Talouet (LPO Aveyron), Mathieu Communeau (Musée Vetter) et Elsa Marangoni (CPIE du Rouergue).

➤ **Visite technique du CBN Midi-Pyrénées**

Afin de mieux s'approprier les enjeux du site concernant les habitats naturels et la flore, une visite technique du CBN a été effectuée le 4 mai 2016. Cette visite a permis également de faire un point sur l'évolution des espèces et habitats de la Directive. L'expert du CBN a constaté une progression importante du brachypode sur le site.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES



Les résultats des inventaires faunistiques réalisés par la LPO Aveyron ont permis d'identifier 158 espèces sur le site. 4 espèces sont inscrites à la Directive Habitat (Annexe IV et V) et 10 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la directive oiseaux.

La découverte de stations bien développées d'espèces exotiques envahissantes a été révélée en 2014. Le Sénéçon du Cap peut particulièrement poser problème s'il tend à se développer or il semble être sur une dynamique d'expansion. Toutefois, toute intervention

(arrachage, traitement phyto...) est **proscrite** en l'attente de consignes du conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées car cela pourrait au contraire favoriser les phénomènes d'expansion.

EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Aucune manifestation ou projet soumis à évaluation des incidences n'a concerné le site en 2015 et 2016.

Plusieurs activités pouvant avoir un impact parce que générant une surfréquentation qui peut être dommageable aux habitats naturels ont eu lieu en 2016 :

Visites guidées : encadrées par le CPIE, le musée Vetter et la LPO Aveyron, ces visites guidées se déroulent pour l'essentiel à partir du chemin principal situé au sommet du site. Les recommandations liées à la préservation des espèces et habitats sont systématiquement données. Une seule visite a eu lieu lors de la fête de la Nature, le 21 mai 2016.

Visites scolaires dans le cadre de l'opération portée par le Conseil Général de l'Aveyron : en 2015 et en 2016, ces visites ont été encadrées par le CPIE avec la Ligue pour la protection des oiseaux. Un repérage de terrain avait précédé ces interventions permettant d'éviter les zones les plus sensibles et d'accueillir les élèves dans la partie basse du site, en grande partie sur la zone de grès, moins sensible au piétinement.

Ronde du puy de Wolf : l'événement course et randonnée organisé par le club VCAN de Firmi a été reconduit en 2016 avec un date avancée au mois de Mai. Comme en 2015, le choix a été fait, en concertation avec la DDSCPP et la DDT de faire un ensemble de recommandations aux organisateurs, de les communiquer à la DDT, chargée d'instruire le dossier et de veiller à leur mise en œuvre auprès des organisateurs afin de limiter l'impact de la course. Parmi ces recommandations il a été demandé de :

- Déplacer le stand de ravitaillement initialement positionné sur les habitats visés par la directive ;
- Mettre en défens une zone à Tabouret de Firmi particulièrement exposée au piétinement ;
- Respecter autant que possible les traces et chemins existants, ne pas s'en écarter ;
- Interdire tout véhicule, y compris VTT sur le puy de Wolf en dehors du chemin d'accès aux antennes et chemin goudronné ;
- Prévoir une sensibilisation des participants ;
- Débaliser entièrement le site après la manifestation ;

En 2014, une expertise du site a été demandée par la DDT au Conservatoire Botanique pour décider de la poursuite ou non de ce type d'activité sur le site. L'expertise du Conservatoire a eu lieu en août et a conclu à la réalité de l'impact du piétinement sur les sols, mais de manière très localisée donc peu problématique pour le reste des habitats dans la mesure où le chemin tracé reste le même. L'incidence de la course est locale, elle peut donc être maintenue sous réserve de respecter les recommandations données en 2014, voire d'accentuer la sensibilisation des participants.

INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

➤ **Site internet : puydewolf.n2000.fr**

Aucune mise à jour n'a été effectuée sur le site depuis mai 2015 suite à l'absence de la chargée de mission Natura 2000 jusqu'en février 2016.

Il a été envisagé de transférer le site Natura 2000 sur celui de la Communauté de communes, car la mise à jour du site demanderait une formation pour la nouvelle animatrice, et cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité.

➤ **Organisation de la gouvernance du site**

Compte tenu des changements de personnel au sein de la structure porteuse et au sein de la structure animatrice du site Natura 2000 Puy de Wolf, la réunion de comité de pilotage est reporté pour l'automne 2016.

➤ **Animation d'un groupe de travail**

Dans le même temps, un groupe de travail a été constitué en 2014 avec les propriétaires et usagers et s'est réuni pour la première fois le 18 novembre 2014 à Decazeville sur le thème de l'accessibilité du site. Aucune autre réunion n'a eu lieu jusque là.

➤ **Gestion administrative et financière**

Le financement des actions menées en 2015 et 2016 sur le site du Puy de Wolf a été assuré par :

Dossier de financement FEADER sous maîtrise d'ouvrage CCDA

Sous-traitance au CPIE de l'animation juin 2015 à juin 2016 via une convention : **5 529 €**